

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2018.01 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830057S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry Schneider, directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang la convention de coopération avec le Centre national de transfusion sanguine de Dakar.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 janvier 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS